



Appel à Communications

Le Pôle Carrières Sociales ISIAT-IUT Bordeaux-Montaigne et l'UMR 5319 PASSAGES/CNRS Université Bordeaux Montaigne en partenariat avec l'Ecole Polytechnique de Lisbonne, l'Institut d'Etudes Politiques et Sociales d'Aragon, l'Université du Québec à Montréal et le CRAJEP Aquitaine, organisent **les lundi 30 et mardi 31 janvier 2017** un colloque sur le thème :

L'animation socioculturelle : quels rapports à la médiation ?

Les champs de l'« intervention sociale » et par conséquent celui de l'animation connaissent depuis plusieurs années une diversification et une multiplication des activités qu'il recouvre. Parmi elles figure la médiation qui constitue elle-même un ensemble fragmenté, divisé en segments plus ou moins (re)connus et structurés, à l'instar des médiations familiale, culturelle interculturelle, pénale, sociale, etc. (Divay Sophie, 2012). Ainsi « moissonné », le terme de médiation rend compte de pratiques extrêmement diverses par leur objet, leur finalité, leurs modalités opératoires et les acteurs qu'elles impliquent (Grelley, 2012). Pour certains, une telle hétérogénéité de la nébuleuse médiatrice présente le risque d'un trop grand syncrétisme : dans cette « joyeuse confusion » et ce « maquis » où les citoyens ne s'y retrouvent plus, le mot « médiation » renverrait alors plus à une incantation magique qu'à un objet précis (Milburn, 2012). De fait, les analyses de la médiation ne cessent de souligner la polysémie et la plasticité du terme, la diversité des tâches et la multiplication des usages, proportionnelles à l'engouement qu'elle suscite dans des champs d'activités très différents. Pour autant, les nombreuses acceptions de la médiation – qui incitent certains à parler « des » médiations – n'obèrent pas son opérationnalité, notamment dans le champ socioculturel. A travers une réflexion construite sur des exemples pratiques, l'enjeu central du colloque sera de tenter de démêler et d'analyser les rapports entre animation et médiation. Pour ce faire quatre axes de réflexion et de contribution sont proposés :

Axe 1 : La médiation ou la question du projet politique adressée à l'animation

Dans une première acception et à travers la gestion des tensions sociétales (cf. axe 3), les médiations sont des processus dynamiques qui font bouger simultanément de multiples composantes de la situation sociale initiale (Jolly et Guigue, 2010). Pour autant, les dynamiques issues du conflit ne vont pas sans ambiguïtés ou sans poser la question idéologique des finalités, du projet social que poursuivent les acteurs socioculturels de la médiation. Facilitatrices des relations sociales, correctrices de dysfonctionnements ou de décalages cognitifs ou revendicatifs, les médiations peuvent opérer dans le sens « gestionnaire » d'un rétablissement des équilibres du système social, donc en préservant les ordres de celui-ci. Outre le fait que la médiation puisse favoriser l'émiettement des revendications et des mobilisations collectives (Tapia 2010), certains considèrent que les pratiques afférentes sont souvent instrumentalisées dans le but de promouvoir des modalités « douces » de contrôle social (Grelley, 2012).

Pour d'autres, la médiation redonnerait du pouvoir aux acteurs en présence. Potentiellement génératrice d'une conscience critique chez les individus et dans les groupes, de même que d'une démocratisation de la vie sociale au travers des débats contradictoires qu'elle peut susciter, la médiation serait à même de soutenir des dynamiques remettant en cause et transformant les structures sociales (Ibid.). Les liens sociaux et les réseaux de solidarité seraient ainsi restaurés dans une perspective transformatrice (Faget, 2008). Quand elle crée de nouveaux espaces intermédiaires où se bricolent des micro-ajustements, où se traitent les besoins des publics et l'accès aux droits, la médiation adviendrait en contre-culture émancipatrice pour un projet de transformation sociale et politique fondé sur une démocratie participative. Cet idéal de démocratie participative semble s'exprimer dans le développement des médiations sociales ou citoyennes visant à réguler, en dehors des institutions, les conflits de la vie quotidienne qui détériorent le « vivre-ensemble » (ibid.). Avec la médiation, valant « présence sociale de proximité », il s'agit aussi de travailler à la réappropriation des normes de société et à la recréation de liens sociaux, entre les habitants et les institutions, mais également entre les citoyens eux-mêmes : la médiation se présenterait alors comme un vecteur de réinvestissement de l'espace public (au sens physique et symbolique) et de sa réappropriation collective (Brévan et Picard, 2001 ; Stébé, 2012).

Entre dépolitisation ou repolitisation des rapports sociaux, la médiation est-elle une composante « chloroforme », la simple illusion d'un pouvoir donné aux individus à une échelle extrêmement réduite ? Ou bien est-elle une opportunité de « réveiller » les populations pour leur permettre de construire ensemble des équilibres plus « justes » (Bonafé-Schmitt et al., 2003) ? C'est la question cruciale du sens politique de l'action adressée à une animation socioculturelle qui revendique une contribution militante au développement de la participation individuelle et collective (en priorité envers ceux qui sont écartés du pouvoir, du savoir et de la culture) pour la construction permanente d'une société plus solidaire entre tous et plus épanouissante pour chacun (Gillet, 1995).

En remplissant des fonctions médiatrices, l'animateur se retrouve confronté à plusieurs interrogations que les contributions approfondiront : accepte-t-il – et sous quelles conditions, ou à quel prix ? – une contribution à la conformation sociale ? Conserve-t-il une vocation « perturbatrice » voire contestataire (Nonjon 2006, Gourgues 2013) ? Exerce-t-il une fonction « homéostatique » ou « mutagène » ? Autrement dit, assure-t-il

la reproduction de logiques institutionnelles préexistantes sous des visages plus avenants ? Ou son action est-elle de nature à transformer celles-ci en profondeur ? Autant de questions pour l'animation socioculturelle qui, dans ses fonctions de médiation, se retrouve tiraillée entre les pôles de l'inspiration, de l'institution, de l'émancipation et de la normalisation (Faget, 2012).

Axe 2 : La médiation, une compétence de l'animateur ou un métier spécifique ?

L'animation comme la médiation, d'abord pensées comme des modes d'intervention tournés vers la régulation des tensions sociétales, agissent aujourd'hui en réponse à des problématiques sociales multiples et auprès de publics très variés. Cela se traduit par une extension des territoires d'intervention de l'une comme de l'autre, et par une évolution paradigmatique qui anime nombre de débats universitaires ou socioprofessionnels. Avec au centre des discussions, la question de la concurrence des champs d'intervention, des compétences professionnelles et des qualifications médiatrices. S'agissant de l'animation socioculturelle, elle relève d'une double médiation : d'une part entre les publics et les objets socioculturels qu'elle présente ; d'autre part entre les réalités de la vie quotidienne des citoyens et l'expression de la vie politique de la Cité. Mais la médiation, ou les médiations qui peuvent être mobilisées par les animateurs socioculturels, alors qu'ils agissent en interface entre le politique et les citoyens ou encore entre des objets socioculturels et des publics, semblent devoir être distinguées du statut de « médiateur » qu'il soit institutionnel ou conventionnel.

En effet, pour une animation socioculturelle aux fonctions polymorphes, la médiation est envisagée comme un outil supplémentaire au service d'un cadre référentiel préexistant, plutôt qu'une profession à part entière qui s'appuierait sur un corps de connaissances autonome. La médiation fait donc partie des attributions des animateurs dont elle constitue une modalité ordinaire d'intervention. Pour ces professionnels, il s'agit dès lors d'intégrer ce mode de régulation sociale, considéré comme une fonction transversale, dans leur formation initiale ou continue, parfois au titre d'une spécialisation. Il s'agit, à partir des formations qualifiantes initiales, de mettre en place des enseignements spécifiques à la médiation, à l'image de ce qui a pu être réalisé au cours des années 90 dans le cadre du Brevet d'animateur technicien de l'Education populaire « BEATEP option médiation sociale » (Ben Mrad, 1998) ou de ce qui est aujourd'hui mobilisé dans les dispositifs de formation universitaires tels les DUT Carrières Sociales ou certaines Licences professionnelles. La médiation sociale n'est donc pas considérée comme un nouveau métier, mais comme un complément lorsque les animateurs sont amenés à exercer les fonctions de médiateur social (Collin, 1996).

Dans ce contexte, la question adressée au champ de l'animation socioculturelle est celle des contenus et dispositifs de formation (comment se construisent-ils ? Sont-ils suffisants ?), mais aussi celle des identités (y-a-t-il une médiation spécifiquement socioculturelle ?), ou encore celle de la cohabitation avec d'autres professionnels dûment « labellisés » voire « auto-labellisé ». Ces derniers invoquant une légitimité et une expertise autonome, voire concurrente à celle des animateurs, pour revendiquer leur « droit » à investir ce champ d'intervention de la régulation sociale (Ben Mrad, 1998). Dans le cadre du colloque, une mise en perspective internationale et comparatiste pourra aussi contribuer à cette exploration des frontières, des

compétences, des reconnaissances, des concurrences et des complémentarités professionnelles qui mettent en jeu la fonction médiatrice et/ou le métier de « médiateur » dans le champ social et socioculturel. Au-delà de ces distinctions, l'entrée du métier ou de la fonction abordera la dimension éthique qui doit pouvoir être présentée, rappelée et sans cesse retravaillée à partir des pratiques déjà engagées.

Axe 3 : La médiation, un outil de gestion des tensions pour l'acteur socioculturel ?

Le principal registre d'actions autour duquel se structure la médiation est celui visant à réduire, apaiser ou résoudre des situations de différends, de désaccords ou de crises entre des personnes, qu'elles se situent à un niveau collectif ou interindividuel. Porteuse de ces préoccupations, l'animation socioculturelle, héritière de l'Éducation populaire, s'est développée à partir des années cinquante dans un contexte d'urbanisation massive et de développement des problématiques urbaines et de jeunesse (Richelle 2013). Cet héritage recoupe la problématique plus générale des « médiations sociales ». Ces formes qui sont les plus connues et qui se sont, de nos jours, multipliées, se définissent ainsi comme des technologies sociales constituées de dispositifs et d'intentions visant à réguler des comportements ou à arbitrer des conflits. Elles sont souvent rapprochées ou assimilées au secteur des professions facilitatrices ou régulatrices de la vie sociale, c'est-à-dire vouées au mieux-être des individus et à l'entretien de relations pacifiques entre les groupes sociaux (Tapia 2010).

En cela, l'activité médiatrice s'étend à différents secteurs, systèmes, domaines de relations et de communications touchés par des tensions, des menaces de ruptures, des difficultés sociétales. Celles-ci entraînent une demande généralisée de connaissances et d'expériences pratiques dans le domaine du contrôle des insatisfactions, des revendications locales, des différences ou antagonismes culturels, dans celui de l'entretien des réseaux de communications indispensables à une vie sociale apaisée (ibid.). C'est par exemple le cas de la « médiation de proximité », ou « de quartier », destinée à faciliter la coexistence de populations et consacrée à la prévention des actes de violence, d'incivilité, de délinquance mettant en cause la tranquillité du voisinage, la sécurité, etc.

Une première série de questionnements visera à couvrir le champ de ces pratiques « réductrices » des tensions sociales ». Les entrées pourront se faire par enjeux, par territoires et/ou par publics de la médiation. Une place sera par exemple faite à la médiation interculturelle qui traite essentiellement des problèmes relatifs aux rapports de communautés – culturellement hétérogènes – dans les cités ou quartiers (des grandes villes) où celles-ci cohabitent, souvent pacifiquement, parfois conflictuellement en raison de singularités ou de rigidités identitaires, de besoins de reconnaissance mutuelle non satisfaits, d'incompatibilité des échelles de valeurs ou des modes de vie (Tapia, 2010)... La question des complémentarités avec les régulations juridiques ou la question de leur court-circuitage pourra être interrogée dans ce cadre.

Axe 4 : La médiation au prisme des pratiques sociale et culturelles

Si elle est bien convoquée comme moyen d'apporter des retouches au tissu social, de recréer des liens et de la sociabilité en désamorçant des violences potentielles, la médiation vaut aussi plus que la simple gestion du conflit. En effet, elle investit de plus en plus fréquemment des champs qui ne sont pas ceux de la concurrence et du conflit, mais plutôt ceux de l'interaction et de la sociabilité, qu'elle soit sociale, paysagère, environnementale, etc. Dans ces aspects qui pourront faire l'objet de communications,, son objectif n'est alors pas de réparer une relation qui se serait dégradée mais bien de la créer (Grelley, 2012). La médiation prend ainsi le sens plus large de mise en relation, de capacité de traduction, entre le sujet et le monde, entre les hommes eux-mêmes. C'est, parmi d'autres exemples, le cas de la médiation culturelle qui se présente comme une mise en relation entre le sujet et le monde par le biais du rapport esthétique, mais aussi comme un processus de transmission, d'échange, d'appropriation de sens visant à provoquer une relation expressive entre les individus et les groupes dans le cadre d'un projet culturel globalisant. Avec la médiation culturelle, l'accent est mis sur la relation entre les personnes, entre les institutions, entre les langages, entre les formes. De ce point de vue, l'énonciation par l'intermédiaire du processus esthétique est porteuse de sens : elle réalise, si elle trouve un espace reconnu pour se dire, une médiation entre le sujet et autrui, le sujet et le monde vécu (Caune, 1996 et 2006).

Le colloque sera l'occasion d'analyser, notamment, des expériences au travers desquelles l'animation socioculturelle mobilise/convoque les pratiques culturelles et artistiques, dans la production du lien, voire du changement, social. Dans ce contexte, que fait et que dit l'animation socioculturelle ? Comment contribue-t-elle à l'invention des traits d'union, des espaces d'inclusion, des scènes d'énonciation où les individus produisent des lieux d'expression, de coopération et d'initiative/capacitation ? Comment investit-elle les formes d'intervention représentées notamment par les cultures urbaines, les manifestations des arts de la rue, les nouvelles formes du cirque, les lieux de création alternatifs ou encore les projets artistiques participatifs, qui, au-delà d'une appréhension de nouveaux territoires de l'art ou de nouvelles esthétiques reviennent à reposer la question du lien social et de l'appartenance à partir de médiations sensibles qui permettent, un temps, de faire société (ibid.)? Plus largement, comment l'animation fait-elle œuvre de médiation culturelle en favorisant la naissance de nouvelles normes d'appréciation, de légitimation, d'évaluation de l'art et des pratiques ? Comment cohabite-t-elle avec des acteurs culturels qui revendiquent eux aussi cette compétence de médiation ?

Bibliographie :

DAHAN Chantal et al., 2014, « Introduction. Pensés et impensés des médiations culturelles pour les adolescents », *Agora débats/jeunesses*, 1, n°66, p. 40-46.

DAHAN Jocelyne et al., 2008, « Introduction », *Empan*, 4, n° 72, p. 10-11.

DAHAN Jocelyne, 2008, « Quel développement de la médiation en Europe ? », *Empan*, 4, n° 72, p. 12-19.

DIET Emmanuel, 2010, « L'objet culturel et ses fonctions médiatrices », *Connexions*, 1, n° 3, p. 39-59.

GILLET Jean-Claude, 1995, *Animation et animateur, le sens de l'action*, L'Harmattan, 326 p.

JOLLY Benoist et GUIGUE Michèle, 2010, « Les médiateurs, des professionnels aux marges des institutions », *Connexions*, 1, n° 93, p. 121-131.

JUES Isabelle, 2008, « Éthique et déontologie du médiateur familial », *Empan*, 4, n° 72, p. 40-44.

TAPIA Claude, 2010, « La médiation : aspects théoriques et foisonnement de pratiques », *Connexions*, 1, n° 93, p. 11-22.

TOUZARD Hubert, 2003, « Préface », in Jean-Pierre Bonafé-Schmitt et al., *Les médiations, la médiation*, ERES « Trajets », p. 7-8

FAGET Jacques, 2008, « L'impensé de la médiation : contre-culture ou soft power ? », *Empan*, 4, n°72, p. 74-80

BONAFE-SCHMITT Jean-Pierre et al., 2003, « Introduction », in *Les médiations, la médiation*, ERES « Trajets », p. 9-14.

GRELLEY Pierre, 2012, « Introduction », *Informations sociales*, 2, n° 170, p. 4-5.

FAGET Jacques, 2012, « Les mondes pluriels de la médiation », *Informations sociales*, 2, n°170, p. 20-26.

VULBEAU Alain, 2012, « Contrepoint. La médiation, une intervention plurielle », *Informations sociales*, 2, n° 170, p. 27-27.

MILBURN Philip, 2012, « Panorama des formes et des pratiques de médiation en France », *Informations sociales*, 2, n° 170, p. 51-60.

MALET Régis, 2012, « Médiations en milieu scolaire : repères et nouveaux enjeux », *Informations sociales*, 2, n° 170, p. 74-80.

STEBE Jean-Marc, 2012, *La médiation sociale au cœur de la « crise urbaine »*, *Informations sociales*, 2, n° 170, p. 82-88.

DIVAY Sophie, 2012, « La professionnalisation dormante de la médiation sociale », *Informations sociales*, 2, n° 170, p. 102-108.

DURSUM Nihat, 2001, « Les obstacles dans les relations interculturelles La médiation et les missions du médiateur interculturel », *Pensée plurielle*, 1, n°3, p. 23-26

FOUCART Jean, 2001, « Interculturel et (re)construction transactionnelle », *Pensée plurielle*, 1, n°3, p. 65-72.

CAUNE Jean, 1996, « Pratiques culturelles, médiation artistique et lien social », *Hermès*, n°20, p.169- 175

CAUNE Jean, 2006, *La démocratisation culturelle, une médiation à bout de souffle*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. Arts et culture, 205 p.

BEN MRAD Fathi, 1998, « Les conceptions de la compétence en médiation », *Recherches et Prévisions*, n°53, septembre, pp. 59-71.

COLLIN Claire, 1996, *Des médiateurs de quartier contre la fracture sociale*, Rapport commandé par le ministère de l'éducation nationale de l'Enseignement supérieur de la Recherche, Paris rue Lamarck, mai.

Comité scientifique

BRIFFAUD Serge, Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux UMR PASSAGES.

CAMUS Jérôme, maître de conférences en sociologie, IUT Tours, CITERES-Cost.

CASSE Michel, Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP)

d'Aquitaine.

COLLIGNON Béatrice, professeur des universités en géographie, université Bordeaux-Montaigne, UMR PASSAGES.

CROCE Cécile, maître de conférences (HDR) en esthétique et sciences de l'art, IUT Bordeaux-Montaigne, MICA.

CURTO VITAS Fernando, IEPSA, université de Zaragoza.

Della CROCE Claudia, professeur, Haute école de travail social, EESP, Lausanne, Suisse.

GREFFIER Luc, maître de conférences en géographie, IUT Bordeaux Montaigne, UMR PASSAGES.

LIOT Françoise, maître de conférences en sociologie, IUT Bordeaux Montaigne, Centre Emile Durkheim

LUSSIER Martin, professeur au département de communication sociale et publique, université du Québec à Montréal (UQAM).

MONTGOLFIER (de) Clotilde, maître de conférences en sciences de gestion, directrice IUT Bordeaux Montaigne.

MONTERO Sarah, maître de conférences en géographie, IUT Bordeaux Montaigne, UMR PASSAGES.

ORTIZ de URBINA Ramon, responsable des questions relatives à la pédagogie au sein de l'Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux.

RUBI Stéphanie, maître de conférences en sciences de l'éducation, IUT Bordeaux Montaigne, LACES-ERCEP3, OUIEP.

TOZZI Pascal, maître de conférences HDR en science politique, IUT Bordeaux Montaigne, UMR PASSAGES.

VOHLGEMUTH Laurence, professeure, Ecole supérieure d'éducation, Institut Polytechnique de Lisbonne, Portugal.

Echéancier :

Envoi des propositions de communication : jusqu'au 23 octobre 2016 à l'adresse mail suivante : colloques-isiat@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Les textes d'une page (2 000 à 2 500 signes espaces compris) seront envoyés en format Word, Times new roman, Police 12, interligne simple avec un titre, le nom et les coordonnées du communicant, son statut et son organisme d'appartenance, l'axe de réflexion privilégié et un exposé synthétique présentant la problématique générale, le terrain ou les données mobilisées, les résultats ou axes de réflexion développés lors de la présentation.

Retour des avis du comité scientifique : mi-novembre 2016.

Edition du programme définitif : mi-décembre 2016.

Réception des textes complets : jusqu'au 13 janvier 2017.

Colloque : **lundi 30 et mardi 31 janvier 2017.**